

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 787 DU 8 AVRIL 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA CITATION DE LA SEMAINE

«Les passionnés soulèvent le monde, et les sceptiques le laissent retomber».

ALBERT GUINON

**2013 : ANNÉE
LÉONARD SÉNÉCAL**

**7 AVRIL 2013 :
210^e ANNIVERSAIRE
DE LA MORT
DE TOUSSAINT
LOUVERTURE**

**À QUOI SERT LE TOURISME
EN GUADELOUPE ?**



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

L'IMPACT DU TOURISME SUR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA GUADELOUPE

La saison touristique 2013 est entrain de se terminer . Compte tenu de l'importance de cette activité dans notre économie , il est indispensable d'évaluer régulièrement l'impact économique du tourisme afin d'estimer l'ampleur des revenus et emplois locaux additionnels créés à court terme grâce aux dépenses des touristes . C'est la condition d'une amélioration de la politique touristique au service de l'enrichissement de notre pays qui est un de nos objectifs essentiels.

L'impact économique est généralement réparti en quatre types d'effets:

- effets directs (effets qui correspondent au volume de dépenses des touristes en biens et services locaux) ;**
- effets indirects (répercussions des tours additionnels de re-circulation des sommes initiales par le biais des entreprises locales et des pouvoirs publics) ;**
- effets induits (répercussions produites ultérieurement par les effets directs et indirects et causés par les salariés d'entreprises locales dépensant une partie de leurs rémunérations dans d'autres entreprises locales) ;**
- Enfin, ces dépenses touristiques engendrent également des importations de biens et services nécessaires à la consommation des visiteurs et entraînent la création d'une épargne par les ménages.**

Une étude d'impact économique à donc pour objectif d'estimer l'importance de ces quatre impacts . Une évaluation correcte des impacts économiques du tourisme doit donc tenir compte à la fois des aspects positifs et négatifs de cette activité. il est aussi important d'intégrer les coûts indirects tels que: les importations de biens pour satisfaire les besoins des visiteurs, l'inflation, les transferts de profit, la dépendance économique à l'égard de tours-operators, agences de voyages et Cies aériennes étrangères, les coûts d'opportunité, sans oublier les coûts environnementaux. Les résultats obtenus en 2012/2013 ne sont pas fondamentalement différents de ceux obtenus au cours des années passées . En 2005 le le tourisme se présentait de la manière suivante dans notre pays : le chiffre d'affaires du tourisme s'est élevé à 285 millions d'euros soit, 634 euros par personne, et 525 euros par habitant. Le tourisme de séjour a contribué à 5% du PIB et à 7% de son PIB marchand. Les recettes issues du tourisme ont représenté 3,8% du PIB total et 6% de la consommation finale des ménages. Les dépenses touristiques étaient réparties comme suit: - 42% pour l'hébergement et la restauration; - 28% " les services (dont locations); -10% " les souvenirs, cadeaux; - 8% " alimentation et divers; - 7% " boissons; - 5% " transports locaux. Les secteurs d'activité où l'influence touristique se fait le plus ressentir sont l'hôtellerie-restauration (avec 28% du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée par cette branche), les services (11%), l'agro-alimentaire et l'agriculture (9%), les transports intérieurs (7%). Concernant l'emploi, le secteur du tourisme, représente 4,6% de la masse salariale et de l'emploi salarié direct et induit de l'archipel guadeloupéen.

Le tourisme implique non seulement un apport de ressources financières extérieures, mais également des sorties de ressources, appelées "fuites". Lorsqu'elles dépassent certains seuils spécifiques, ces fuites peuvent neutraliser l'effet financier positif du tourisme . La fuite est le processus par lequel une partie des revenus issus des devises apportées par le tourisme n'est pas retenue par les pays récepteurs mais est retenue par les pays émetteurs ou est rapatriée vers eux sous forme de bénéfices, de redevances ou d'envois de fonds, de remboursements d'emprunts, d'importations d'équipements, de matériel, de capitaux ou de biens de

consommation lies à l'accueil des touristes, sans oublier les dépenses de promotion et de marketing à l'étranger qui jouent aussi un rôle important dans ce domaine. On peut diviser les fuites en trois catégories: les fuites internes ou le <coefficient d'importation> des activités touristiques; les fuites externes qui varient en fonction du mode de commercialisation du forfait touristique et du choix de la Cie aérienne desservant la destination; et les fuites invisibles ou <coût des devises étrangères> associés à l'endommagement ou à la détérioration des ressources. Le taux de fuite a été estimé à 80%.Il en résulte que l'activité touristique en Guadeloupe affiche un faible score d'efficacité et de productivité par rapport aux principales destinations concurrentes de la Caraïbe, de même qu'un impact économique modeste si l'on en juge par la faible part que cette activité occupe dans le PIB (5%). Elle affiche également un médiocre multiplicateur de revenu touristique et un haut niveau de coefficient de "fuites". De toute évidence une nouvelle politique s'impose .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

COMMENT INTERNET RÉVOLUTIONNE LA VIE AU BUREAU

Les nouvelles technologies bouleversent les relations au sein du monde du travail et poussent à une refonte des pratiques entre les entreprises et leurs salariés. Internet, réseaux sociaux, smartphones. Les nouvelles technologies débarquent massivement dans le monde du travail et transforment le rapport à l'espace professionnel. Les frontières entre les sphères privée et publique explosent. La porosité entre les loisirs, la société et le travail est réelle. Et ce grâce aux nouvelles technologies. Le milieu de l'entreprise vit pourtant de manière inégale cette révolution numérique au point parfois de se retrouver en décalage. Tel est le constat dressé par Sandra Enlart et Olivier Charbonnier dans leur ouvrage "A quoi ressemblera le travail de demain ?" (éditions Dunod). Sandra Enlart est directrice générale de l'association Entreprise et personnel, une structure qui regroupe les directions des ressources humaines des 130 plus grandes entreprises françaises. Elle a créé il y a six ans avec Olivier Charbonnier un laboratoire, DSides, qui mesure l'impact des technologies sur les manières de penser et de manager dans l'entreprise. Selon elle, le sujet est urgent en France. "Beaucoup d'entreprises sont fortement impactées et ne se posent pas la question de savoir comment faire évoluer le travail. Nous avons l'impression que la société rentre dans l'entreprise mais que cette

dernière ne cherche pas à prendre la main sur ce phénomène". Car pour les auteurs, une chose est sûre : les entreprises vont devoir revoir leur organisation du travail en fonction de l'évolution des pratiques. Et face à ce raz-de-marée numérique, le monde de l'entreprise est inégal. Ce ne sont pas forcément celles qui ont, sur le papier, le plus de moyens qui y parviennent le mieux. "Certaines boîtes technos ou PME sont parfois plus réactives que les très grosses entreprises. L'effet taille ne jouent pas forcément en leur faveur pour faire évoluer les choses. Bien au contraire, elles ont plus de mal à muter", remarque Sandra Enlart. Et pourtant le besoin de mutation est réel face à cette information qui envahit l'entreprise de toute part, avec des salariés qui en deviennent à la fois producteurs, transmetteurs et consommateurs. "Alors que nous évoluons depuis plus d'un siècle dans une logique de structuration, de capitalisation et de sécurisation des informations et des connaissances, c'est l'injonction au mouvement et à la rapidité, à l'éphémère et au partage qui est ici en train de se dessiner", constatent les auteurs. Il faut désormais se faire à la porosité entre les univers qui ne sont déconnectés l'un de l'autre qu'en apparence. Tous ces flux d'information auquel le salarié est soumis génèrent des inquiétudes chez les employeurs. Certains optent du coup pour des solutions radicales : bloquer l'accès aux réseaux sociaux par exemple. Pour Sandra Enlart, c'est une bêtise d'interdire Facebook ou internet dans l'entreprise. Ne serait-ce parce que dorénavant, avec un smartphone, l'activité numérique personnelle se poursuit partout et à tout moment. Il ne suffit plus de verrouiller les ordinateurs de bureau pour se croire à l'abri d'un monde extrêmement intrusif. Les organisations au travail, mais aussi les façons de contrôler et de responsabiliser, sont donc à revoir à la lumière de ces nouveaux rapports. Les auteurs listent les mutations pour les années à venir : mise en scène du travail "pour attirer, fidéliser et stimuler" ; le lieu de travail doit devenir une ressource et non une contrainte ; mutation des positions au sein de l'entreprise ; redéfinition du contrat de travail en fonction de la porosité des sphères publique et privée ; des organigrammes revus à la lumière des nouvelles relations qui émergent... "Nous tendons vers davantage de confusion dans les positions et les statuts au sein de l'entreprise. La fameuse distinction cadre/non cadre va exploser. Nous allons vers quelque chose de plus fluide et des relations plus douces. Le manager va évoluer, voire disparaître. Il ne sera plus le chef qui contrôle. Il veillera davantage au collectif et facilitera les relations entre les gens, avec un rôle beaucoup moins autoritaire. Il jouera un rôle d'interface qui permettra à la mayonnaise de prendre entre des salariés beaucoup plus individualisés et qui ne se connaissent pas forcément", déclare Sandra Enlart. Car ces technologies poussent à davantage d'individualisation. "Une des mutations à laquelle nous assistons porte sur la capacité à se mettre en scène et mettre en scène le travail. Il faut désormais soigner son image numérique et posséder cette

compétence transversale qui permet de se mettre en scène. C'est moi qui deviens offreur de compétence". D'un côté donc des rapports de partenaires, de l'autre un salarié de plus en plus autonome et gestionnaire de sa propre marque. Faut-il en avoir peur ? Pour l'auteure, ce n'est pas de la science-fiction parce que nous y sommes déjà. Par contre, il ne faut pas généraliser. Le monde de l'entreprise avance à deux vitesses. Le Fordisme et Facebook vont encore cohabiter un bon bout de temps ensemble. Le Pacs de la vieille et de la nouvelle économie a encore de beaux jours devant lui. Par contre nous nous dirigeons vers une coexistence entre plusieurs modèles de travail qui imposent déjà de nouvelles compétences, collectives ou non. Et l'une d'elle va devenir essentielle. "C'est la capacité à savoir se déconnecter. Pour se couper, il faut le vouloir. Cela suppose de reprendre la main sur la technologie". Un effort encore surhumain pour beaucoup.

DE NOUVEAUX MODÈLES DE CONSOMMATION

Ordinateur poussif, bouilloire défectueuse, lecteur MP3 en rade: plus besoin de s'arracher les cheveux pour les réparer ou de se précipiter au magasin pour les remplacer. A Londres, les novices peuvent apprendre gratuitement à prolonger la vie de leurs appareils, une alternative à la société de consommation en période de crise économique et écologique. Lyn Turner, bonnet bleu enfoncé sur la tête et chien en laisse, est frustrée. Cette cinquantenaire ne peut plus écouter ses programmes favoris: sa petite radio est en panne. "Je serais surprise si vous parveniez à la réparer", lance-t-elle, en la confiant à l'un des bénévoles férus de technologies de l'organisation "Restart Project" ("Projet redémarrer"). Ce samedi, l'atelier a élu domicile dans une boutique vide-greniers de North Cheam, une banlieue modeste du sud de Londres. David Mery, barbe poivre et sel soignée, tout de noir vêtu, vérifie d'abord les piles, sous l'oeil attentif de Lyn. Bingo. Une pile a coulé. Il la remplace et la radio se remet à crépiter. "1305, c'est ma fréquence préférée", explique Lyn à David qui s'exécute. "La prochaine fois, vérifiez les piles, et si vous n'utilisez pas votre radio pendant longtemps, mettez-les dans un tiroir", conseille David, 47 ans. Lyn acquiesce. Les diagnostics ne sont pas toujours aussi simples, mais les bénévoles aiment les défis. Diogo Castro, la vingtaine, chemise blanche et cravate dénouée, galère lui avec son ordinateur. "Quand il a planté, j'ai d'abord pensé que j'allais le remplacer, mais je n'ai pas assez d'argent, donc je suis venu ici", explique-t-il lors d'un atelier organisé cette fois dans le quartier prisé de Primrose Hill. Il en repart avec une solution pour retrouver ses fichiers qu'il croyait perdus. En démarrant "Restart Project", "on avait en tête les deux crises, financière et écologique", explique Janet Gunter, à l'origine du projet avec un autre trentenaire débordant d'idées, Ugo Vallauri. "Quand un appareil tombe en panne, les gens sont

dépourvus", constate Ugo, un Italien installé à Londres. "Les fabricants font en sorte que le service après-vente soit limitée et la publicité incite à acheter la dernière nouveauté." Sans compter que les petits commerçants capables de réparer les appareils électriques et électroniques ont quasi disparu. Du coup, les gens jettent "au lieu de faire un meilleur usage de ce qu'ils possèdent déjà" et de réduire leur "impact écologique". "Est-ce qu'on met sa voiture à la casse sans avoir ouvert le capot?", renchérit Janet, en dénonçant d'une voix posée le "cercle vicieux de la consommation". Ugo et Janet ont lancé "Restart Project" en 2012, après avoir passé plusieurs années dans des pays en développement: "Là-bas, les gens ne se débarrassent jamais d'un objet qui peut être réparé. Le plus frustrant à notre retour (en Europe) a été de voir l'incroyable gaspillage des ressources", se rappelle Janet. Le but de "Restart Project" n'est pas seulement de réparer mais aussi "de changer notre rapport à l'électronique", poursuit Ugo. "Ne soyez pas désespérés, réparez", résume le slogan de l'organisation. Les ateliers, organisés deux fois par mois à Londres, visent à "démystifier la réparation" pour que "la personne ait confiance de se lancer elle-même la prochaine fois", explique David, ancien journaliste. "Je viens d'apprendre qu'il fallait toujours vérifier les choses les plus basiques en premier, comme la prise de courant, les piles, le chargeur", témoigne Jessica Courtney Bennett, qui repart avec son lecteur MP3 en état de marche. Le chargeur était défectueux. Mais sa réparation risquait d'être longue. "Il faut peser le temps passé à réparer et le coût d'une réparation ou d'une pièce détachée", explique Francis, un bénévole, qui a conseillé à Jessica d'acheter un nouveau chargeur au coin de la rue. Ce qu'elle a fait pour une modique somme. Jon Freeman, un photographe de 45 ans, quitte l'atelier de Primrose Hill, ravi et contrarié à la fois. "On m'a suggéré d'augmenter la mémoire vive" de l'ordinateur, explique-t-il, soulagé de ne pas avoir à acheter un nouveau portable. "Mais si j'avais su, confie-t-il avec le sourire, j'aurais attendu l'atelier pour réparer le chargeur au lieu d'en acheter un neuf qui m'a coûté 65 livres (77 euros)."

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION





AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

NAVI PILLAY DEMANDE AUX ÉTATS UNIS DE FERMER GUANTANAMO

La Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a exhorté vendredi toutes les branches du gouvernement des États-Unis à œuvrer de concert à la fermeture du centre de détention de Guantánamo, soulignant que l'incarcération indéfinie constituait une violation claire du droit international. « Je suis profondément déçu de constater que le gouvernement américain n'a pas été en mesure de fermer Guantánamo Bay, en dépit de son engagement répété à le faire », déclare-t-elle dans un communiqué de presse. D'après le Haut Commissariat, la moitié environ des 166 détenus ont été jugés admissibles à rentrer dans leur pays d'origine ou à être réinstallés dans des pays tiers. Toutefois, ils se trouvent toujours sur l'île, tandis que d'autres seraient en détention pour une période indéterminée. « Certains d'entre eux pourrissent dans ce centre depuis plus d'une décennie », déplore Mme Pillay. « Ceci remet en question l'affirmation selon laquelle les États-Unis sont des garants des droits de l'homme et affaiblit leur position lorsqu'ils dénoncent des violations des droits de l'homme ». Mme Pillay rappelle qu'il y a quatre ans, elle avait salué l'annonce faite par le Président Barack Obama de faire de la fermeture de Guantanamo une priorité et de mettre en place un système de protection des droits fondamentaux des détenus. Elle a par ailleurs salué l'engagement pris de nouveau la semaine dernière par la Maison blanche pour y parvenir, citant le Congrès comme le principal obstacle. Toutefois, Mme Pillay s'est déclarée préoccupée par le fait qu'en dépit de ces engagements, des abus continuent d'être perpétrés de manière systématique, poussant de nombreux prisonniers à des gestes de désespoir, comme des grèves de la faim. « Nous devons être clairs sur ce point : les États-Unis sont en violation flagrante non seulement de leurs propres engagements, mais aussi des lois et normes internationales qu'ils sont pourtant tenus de respecter. Quand d'autres pays violent de telles normes, ils les critiquent vigoureusement, et le plus souvent à juste titre ». Mme Pillay s'est également dite alarmée des nombreux obstacles que la Loi sur l'autorisation de la défense nationale de 2013 crée pour la fermeture du centre, ainsi que pour le procès de détenus dans des juridictions civiles ou leur libération. La loi a été signée par M. Obama le 3 janvier dernier.

Aussi longtemps que Guantánamo restera ouvert, affirme la Haute Commissaire, les autorités américaines devront redoubler d'efforts pour respecter les droits des détenus. « En vertu des droits de l'homme, les individus privés de leur liberté doivent être traités avec humanité et respect », a-t-elle insisté. Mme Pillay a enfin demandé au gouvernement américain d'accorder au Conseil des droits de l'homme de l'ONU un accès sans entraves au centre de détention, ainsi qu'aux détenus.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

LE 210^e ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE TOUSSAINT LOUVERTURE

Dimanche 7 avril 2013 a ramené le 210^e anniversaire de la mort du précurseur de l'indépendance, Toussaint Louverture, qui a rendu l'âme au Fort de Joux, en France où il était incarcéré depuis 7 mois. Ses restes furent rapatriés et déposés symboliquement le 7 avril 1983 au Musée du Panthéon National Haïtien (MUPANAH) qui célèbre également ses 30 ans d'existence. A cette occasion, sous le haut patronage du président de la république, Michel J. Martelly et son épouse, Sophia Martelly, une cérémonie d'hommage a été organisée au MUPANAH pour marquer cette date en présence du Premier ministre, Laurent S. Lamothe, de quelques membres du gouvernement, des membres du corps diplomatique, de l'ex-président haïtien, Prosper Avril [également ancien premier Directeur général du MUPANAH, de l'honorable Michaëlle Jean, envoyée spéciale de l'UNESCO en Haïti. Avant la cérémonie, le Président de la République, accompagné du Premier ministre ont déposé une gerbe de fleur au pied de la statue de François-Dominique Toussaint Louverture érigée au Champ de mars. Au MUPANAH, M. Martelly en a profité pour inaugurer 2 expositions, l'une baptisée « Toussaint Louverture et le Panthéon National » qui honore la mémoire de ce fils d'un roi du Bénin et souligne l'importance du MUPANAH dans la construction de l'identité haïtienne; et l'autre « Saint Soleil, 40 ans après », une école d'art qui promeut une nouvelle forme d'art sacré et libre. « Il était important de venir saluer la mémoire de ces héros pour les travaux qu'ils ont déjà effectués dans le passé, une façon pour nous autre de prendre notre engagement afin d'assurer la continuité et matérialiser cette nation, libre, indépendante dont ils rêvaient », a indiqué le chef de l'Etat dans une déclaration. « Toussaint Louverture est un héros national, c'est aussi un héros universel. Il fut le principal organisateur de l'événement, certainement le plus marquant de l'histoire du nouveau monde », a décrit la Directrice du MUPANAH, Michelle G. Frisch qui a salué également ceux qui se sont évertués à poursuivre son œuvre, tels Jean Jacques Dessalines, Henry Christophe, Alexandre Pétion [...]. La Première dame, Mme Sophia Saint Remy Martelly, pour sa part a présenté

Toussaint Louverture comme l'une des plus grandes armes de l'histoire de l'humanité, un géant, un humaniste qui se dresse comme un témoin vigilant au centre du Champ de Mars et sert de relais pour les générations futures depuis le rapatriement de ses restes qui furent déposées au MUPANAH. Le maire et président de la commune des communautés de Lamont, propriétaire du Fort de Joux à Pontarlier (France), Patrick Jean, a transmis ses propos en la circonstance par le biais du chargé d'affaires de l'ambassade de France en Haïti, Dominique Delpech en rappelant le passé historique de ce grand homme et en pérennisant sa mémoire. « Malgré la tragédie des guerres d'indépendance et le calvaire vécu par Toussaint Louverture, son souvenir n'a jamais été effacé ici au Fort de Joux et la flamme de sa mémoire est entretenue », a déclaré M. Jean qui a ajouté qu'à ce nom historique, il ne manquera une dernière consécration, celle de la venue pour la première fois d'un chef d'Etat à l'exercice au Fort de Joux.

HAÏTI : L' OPPOSITION SE PRÉPARE AU COMBAT

Ce weekend, aux Gonaïves (Département de l'Artibonite), s'est tenue la 4e réunion des leaders de l'Opposition démocratique en vue de consolider leur position face au pouvoir en place, parmi ces leaders politiques notons entre autres la présence d'Arnel Bélizaire [Député], Evans Paul [Leader de la « Konvansyon inite demokratik » (KID)], Jean Gabriel Fortuné, Levailant Louis-Jeune [Député], Mirlande Manigat [« Rassemblement des Démocrates Nationaux Progressistes » (RDNP)], Marise Denise Claude [« Parti Démocrate Chrétien Haïtien » (PDCH)], Moïse Jean Charles [Sénateur], Me Newton Louis Saint-Juste, Sorel Jacinthe (Député, ex Président de la Chambre basse), Turneb Delpé [Porte parole de « Tèt kole »] et Yves Muscadin Jason [ex maire de Port-au-Prince]. Ces assises outre les thèmes débattus sur la souveraineté nationale, la lutte contre la mauvaise gouvernance, la mobilisation contre le pouvoir en place et la tenue de bonnes élections, ont permis d'annoncer la constitution d'un front commun, contre l'équipe gouvernementale en place. Les participants ont affirmé qu'ils seront prêts, si des élections se tiennent cette année et qu'ils présenteront un candidat dans chaque département, anticipant une participation massive à des élections honnêtes, transparentes et crédibles, les leaders politiques se sont dit confiant d'une victoire de leurs candidats. Les grands axes stratégiques de l'opposition, seront dévoilés au cours de la prochaine rencontre. Marie Denise Claude a conclu ces assises en affirmant que « C'est autour de ce nouveau projet de société, que la lutte contre le pouvoir « Tèt Kale » sera véritablement orchestrée ».

ROYAUME UNI

MARGARETH THATCHER EST DÉCÉDÉE

L'ancien Premier ministre britannique Margaret Thatcher est décédée lundi à Londres à l'âge de 87 ans, a indiqué son porte-parole. "C'est avec une grande tristesse que Mark et Carol Thatcher annoncent que leur mère, la baronne Thatcher est morte paisiblement ce matin, à la suite d'une attaque", a déclaré Tim Bell. Une cérémonie de funérailles sera organisée à la cathédrale St Paul, a annoncé Downing Street. "Downing Street est en mesure d'annoncer, que, avec le consentement de la reine, Lady Thatcher aura une cérémonie de funérailles avec les honneurs militaires", a indiqué un porte-parole, précisant que la cérémonie aurait lieu à la cathédrale St Paul à Londres et qu'elle serait suivie d'une "crémation en privé". Seule femme à avoir été Premier ministre au Royaume-Uni et personnalité majeure de la vie politique du XXe siècle dans ce pays, Margaret Thatcher ne faisait plus que de rares apparitions. Atteinte de la maladie d'Alzheimer et affaiblie physiquement, elle ne s'exprimait plus en public depuis 2002, sur les conseils de ses médecins, après avoir été victime de plusieurs attaques cérébrales. Elle avait été hospitalisée en décembre pour subir l'ablation d'une tumeur à la vessie, une opération alors qualifiée de "mineure" par son entourage.

PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : Il y a eu des transactions sur 18 actions dont 5 fermes négociés. Le volume du marché s'élève à 2.122.181 unités évaluées à plus de \$ 11.550.971. La JSE All Composite a reculé de 612,03 points (0,76%) pour clôturer à 80,186.09.

TRINIDAD : Il y a eu des transactions sur 10 titres dont 5 fermes négociés. L'activité sur le marché a enregistré un volume de 406.387 parts d'une valeur de \$ 1,681,191.17. L'Indice Composite a augmenté de 0,11 points (0,01%) pour clôturer à 1,098.49.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a augmenté de 41.71, 0.08% , pour clôturer à 55,092.31.

ASIE

Tokyo continue de caracoler ce lundi matin après les récentes annonces de la BoJ, mais les autres Bourses souffrent, sous le poids combiné de la crise coréenne, du spectre de la grippe aviaire en Chine et des mauvais chiffres de l'emploi US en mars. A la Bourse de Tokyo, l'indice Nikkei flambe encore de 2,4% peu avant la clôture, tandis que Hong Kong est inchangé (+0,01%), le Shanghai Composite perd 0,9%, Taiwan chute de 2,3% et Séoul perd 0,2%. Enfin, Sydney avance de 0,4%, tandis que Singapour et Bombay (indice BSE Sensex) évoluent proches de l'équilibre. Vendredi à New York, le Dow Jones avait cédé 0,3% et le Nasdaq avait reculé de 0,6%, après la déception des chiffres de l'emploi américain en mars : Seuls 88.000 emplois ont été créés le mois dernier, alors que les économistes en moyenne s'attendaient à 190.000, après 268.000 en février... A Tokyo, le Yen est tombé ce matin au plus bas depuis juin 2009 et approche la barre des 100 yens/\$ (-1% ce matin à 98,54 Y/\$), tandis que le Nikkei a désormais retrouvé ses plus hauts niveaux depuis 4 ans et demi... La Banque du Japon a commencé ce lundi ses achats massifs d'obligations d'Etat, annoncés la semaine dernière, avec pour objectif de mettre fin à la déflation qui mine l'économie du pays depuis des années. Les investisseurs asiatiques attendent aussi le coup d'envoi des résultats trimestriels, qui sera donné ce lundi aux Etats-Unis avec le producteur de cuivre Alcoa.

ÉTATS UNIS

Wall Street parvenait à un modeste sursaut ce lundi, après avoir corrigé vendredi consécutivement à un faible rapport de l'emploi aux Etats-Unis. Les opérateurs continuent de croire à une poursuite durable des assouplissements monétaires de la Fed, qui soutiennent les marchés financiers. En outre, la saison des publications trimestrielles des entreprises cotées à Wall Street va prochainement débiter, avec en guise d'avant-goût les chiffres d'Alcoa ce soir, qui ont dépassé les attentes en termes de bénéfiques mais manqué le consensus de revenus. Il n'y avait pas de statistiques majeures outre-Atlantique ce jour... Le DJIA gagnait 0,33% en fin de journée à 14.613 pts, tandis que le Nasdaq progressait de 0,57% à 3.222 pts.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en très légère hausse lundi, regagnant une petite partie du terrain important cédé vendredi après les chiffres jugés décevants de l'emploi américain, mais ce rebond est resté très prudent avant le début des publications de résultats aux Etats-Unis. L'indice EuroStoxx 50 gagnait 0,15% en clôture à 2.589,25 points. A Paris, le CAC 40 a pris 0,09% à 3.666,78. Le Footsie britannique s'est adjugé 0,43% et le Dax allemand 0,05%. Le rebond a été favorisé entre autres par la progression de 1,76% de Novartis après un relèvement de recommandation. L'indice Stoxx de la pharmacie et de la santé a pris 1,04%. Des analystes soulignent que la hausse des actions européennes pourrait être limitée par la persistance des inquiétudes liées à la crise de la zone euro. La Bourse de Lisbonne a fini en repli de 1,4% après la censure vendredi soir par la Cour constitutionnelle portugaise de plusieurs mesures du plan d'austérité gouvernemental. L'imminence des publications de résultats trimestriels incite également à l'attentisme.

CHANGE

L'euro restait stable face au dollar lundi, après un envol en fin de semaine dernière face à un billet vert ébranlé par des chiffres décevants de l'emploi aux Etats-Unis, tandis que le yen décrochait à nouveau, sous la pression de la nouvelle politique de la Banque du Japon. Vers 18H00 GMT (20H00 à Paris), l'euro valait 1,3007 dollar contre 1,3004 dollar vendredi vers 21H00 GMT. Il s'était hissé jusqu'à 1,3040 dollar vendredi, franchissant la barre de 1,30 dollar pour la première fois depuis deux semaines. La monnaie unique européenne s'appréciait fortement face à la monnaie japonaise, à 128,87 yens, contre 126,82 yens vendredi soir, à son plus haut depuis janvier 2010. Le dollar grimpait aussi nettement face à la devise nipponne, à 99,07 yens, contre 97,52 yens vendredi soir, un niveau plus vu depuis mai 2009. "Le dollar est de nouveau sur la défensive (...) suite à la diffusion vendredi du rapport morose sur l'emploi américain, qui a jeté un voile sur les précédentes prévisions, plutôt optimistes, sur l'économie américaine", a relevé Omer Esiner, de Commonwealth Foreign Exchange. Vers 18H00 GMT, la livre britannique fléchissait face à l'euro, à 85,26 pence pour un euro et face au billet vert à 1,5255. La devise helvétique cédait un peu de terrain face à l'euro, à 1,2160 franc suisse pour un euro et face au billet vert, à 0,9339 franc pour un dollar.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les prix du pétrole s'inscrivaient en légère baisse lundi en fin d'échanges européens, mettant fin au rebond enregistré depuis le début de la journée, dans un marché qui reste sur ses gardes après la dégringolade de la semaine dernière. Vers 16H15 GMT (18H15 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mai valait 103,69 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 43 cents par rapport à la clôture de vendredi. Il avait glissé en fin de semaine dernière à 103,62 dollars, son plus bas niveau depuis fin juillet 2012. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance cédait 3 cents à 92,67 dollars. Les cours du baril avaient subi un important mouvement de repli la semaine dernière, alimenté par des indicateurs moroses dans la zone euro et aux États-Unis -- où le rapport mensuel sur l'emploi, publié vendredi et jugé très décevant, avait refroidi les investisseurs, en faisant état d'un violent ralentissement des créations d'emploi.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

57



MANAGEMENT ET DROIT

L'ENFANT AU COEUR DE L'AUTORITÉ PARENTALE

Le Code civil définit l'autorité parentale comme un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant (article 371-1 du Code civil). Elle appartient aux père et mère jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son

développement, dans le respect dû à sa personne. L'intérêt de l'enfant est donc la pierre angulaire de la notion d'autorité parentale et c'est à travers ce prisme que ses composantes seront définies. Seuls les parents sont titulaires de l'autorité parentale. Toutefois, il est possible de priver un parent de l'ensemble de ces prérogatives ou encore de les confier à un tiers. Que les parents soient séparés ou non, ils sont censés conserver les mêmes droits et devoirs à l'égard de l'enfant. Le Code civil précise en effet que la séparation des parents est sans incidence sur les règles de dévolution de l'exercice de l'autorité parentale (article 373-2 du Code civil).

Quelles sont les prérogatives qui découlent de l'autorité parentale ?

En pratique, exercer l'autorité parentale revient à prendre les décisions qui concernent l'enfant. Trois domaines principaux de la vie du mineur sont concernés :

- L'éducation de l'enfant : ce sont les actes quotidiens relevant de l'éducation scolaire (par exemple le choix de l'établissement scolaire), professionnelle ou encore religieuse. Les parents peuvent choisir librement quelle éducation convient à leur enfant ; toutefois, si cette éducation met en danger l'enfant, ils peuvent se voir retirer l'autorité parentale.

- La protection de l'enfant : les parents doivent veiller sur l'enfant, sur sa santé, sur son comportement ou sur ses relations avec les tiers. Ils peuvent donc interdire toute relation avec un tiers y compris avec un membre de la famille (à l'exception des grands-parents), à condition d'apporter la preuve du caractère nocif de cette personne pour l'enfant.

- La résidence de l'enfant : si les parents vivent ensemble, ils choisissent le lieu de résidence de l'enfant. En cas de séparation, même si le lieu de résidence de l'enfant est fixé chez un seul de ses parents, l'autre bénéficiera d'un droit de visite et d'hébergement. En cas de désaccord sur le choix du lieu de résidence, ce sera au juge aux affaires familiales de décider. Pour s'aider, il peut ordonner une enquête sociale, ou proposer aux parents une mesure de médiation familiale ou prendre en considération la pratique que les parents avaient précédemment suivies. Le juge peut aussi s'appuyer sur des sentiments exprimés par l'enfant (sans pour autant demander à l'enfant de choisir son lieu de résidence).

- Les droits sur les biens propres de l'enfant : les parents ont les droits d'administration et de jouissance sur les biens de leur enfant jusqu'à ce que ce dernier atteigne l'âge de 16 ans. Cette gestion est effectuée librement lorsque les parents exercent conjointement l'autorité parentale, en revanche, elle est exercée sous contrôle judiciaire lorsqu'un seul parent exerce cette autorité.

Quand les parents exercent en commun l'autorité parentale, en principe, toutes les décisions doivent être prises d'un commun accord. En cas de désaccord, le juge aux affaires familiales pourra trancher. Cependant, des actes usuels peuvent être pris par un parent sans réclamer l'accord de l'autre parent : par exemple, une demande de carte d'identité ou de passeport, ou encore l'inscription à une activité extra-scolaire (sous réserve qu'elle ne soit pas dangereuse pour l'intégrité physique de l'enfant). Lorsqu'un seul parent exerce l'autorité parentale, l'autre parent a tout de même le droit d'être informé des décisions les plus importantes relatives à l'enfant ; par exemple un déménagement à l'étranger ou un choix d'orientation scolaire. S'il estime que la

décision prise se heurte à l'intérêt de l'enfant, il peut saisir le juge aux affaires familiales.

Le retrait de l'autorité parentale :

Il s'agit d'une mesure rare qui ne constitue pas une sanction d'un des parents mais une protection de l'enfant. Un tel retrait, qui implique donc que le parent n'est plus titulaire de l'autorité parentale, n'est jamais automatique. Il peut être prononcé par le Tribunal de grande instance dans deux cas :

- Par le juge civil : lorsque les parents mettent manifestement en danger la sécurité, la santé ou la moralité de l'enfant par de mauvais traitements ou par une consommation habituelle et excessive de boissons alcooliques ou un usage de stupéfiants (article 378-1 du Code civil). Ici sont concernés des actes très graves. Exemple de la jurisprudence : la Cour de cassation a approuvé les juges du fond pour avoir jugé qu'un danger réel et actuel justifiait le retrait de l'autorité parentale dans l'hypothèse où des enfants avaient été placés à l'aide sociale à l'enfance suite à des agressions sexuelles commises par leur père, les parents étant désormais tous deux dans le déni de ces infractions, occasionnant ainsi une maltraitance psychologique sur les enfants (Cass. Civ 1ère, 27 mai 2010, n° 09-65.208). Lorsqu'une mesure d'assistance éducative a été prise à l'égard des enfants et que pendant plus de deux ans, les parents se sont volontairement abstenus d'exercer leur devoir d'autorité parentale, le ministère public, le tuteur ou un membre de la famille de l'enfant peut aussi saisir le juge.

- Par le juge pénal : lorsque les père et mère sont condamnés, soit comme auteur, soit comme complice d'un crime ou d'un délit commis sur la personne de leur enfant ou sur la personne de l'autre parent (hypothèse ajoutée par la loi du 9 juillet 2010 relative aux violences faites aux femmes) ou comme auteur, coauteur ou complice d'un crime ou d'un délit commis par leur enfant (article 378 du Code civil).

Quelles sont les conséquences du retrait ?

En principe le retrait est total ; le parent perd tous ses droits et devoirs liés à l'autorité parentale. Toutefois, le retrait ne détruit pas le lien de filiation établi. L'obligation alimentaire demeure à la charge du parent qui peut donc être toujours tenu de verser une pension alimentaire pour l'enfant. Dans certains cas, le retrait peut être partiel. Le jugement précisera alors les attributs de l'autorité parentale qui sont supprimés. Le retrait peut aussi concerner un seul enfant dans une fratrie. Le parent dont l'autorité parentale a été retirée peut toujours saisir le Tribunal de grande instance pour qu'elle lui soit restituée, mais il faudra attendre un délai d'un an et arguer d'éléments nouveaux depuis la dernière décision. La délégation d'autorité parentale permet à un tiers ou à des organismes sociaux d'aider les parents à élever leur enfant. Seule une décision du juge aux affaires familiales permet d'obtenir une telle délégation. Elle peut être volontaire : les parents, ensemble ou séparément, peuvent saisir le juge aux affaires familiales pour déléguer leur autorité parentale à un tiers, membre de la famille ou proche digne de confiance, ou encore à un établissement des services sociaux (article 377 alinéa 1er du Code civil). Il s'agit des situations où les parents ne peuvent plus exercer leur autorité parentale de manière temporaire par exemple pour cause d'éloignement, de maladie, d'incarcération, de difficultés avec l'enfant ou de famille recomposée. Elle est possible quelque soit l'âge du mineur. Le juge vérifiera une seule

condition : le caractère nécessaire de la délégation au regard de l'intérêt de l'enfant. Elle peut être forcée : le juge doit alors être saisi par toute personne ou établissement des services sociaux ayant recueilli l'enfant, lorsque ces derniers ont eu connaissance d'un désintérêt manifeste des parents à l'égard de leur enfant, et demandent à bénéficier d'une délégation partielle ou totale de l'autorité parentale (article 377 alinéa 2 du Code civil). Le juge prendra sa décision en tenant compte de la pratique antérieurement suivie, des sentiments de l'enfant, de la capacité des parties à respecter les droits de l'autre, et des renseignements recueillis lors de l'enquête sociale. Que la délégation soit volontaire ou forcée, elle peut être totale ou partielle. Le juge précise alors les attributs de l'autorité parentale qui sont délégués et peut même prévoir des attributs qui seront exercés conjointement entre le parent et le délégataire (c'est ce qu'on appelle la « délégation-partage »). Quand la délégation est totale, tous les attributs sont transférés sauf le droit de consentir à l'adoption du mineur. La mesure de délégation est prise pour une durée indéterminée. Pour qu'elle cesse, les parents doivent saisir le Juge aux affaires familiales pour constater des circonstances nouvelles.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)
IMPORTATIONS 2011: 2 664
RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)
INVESTISSEMENT 2011 : 1 476
EXPORTATIONS 2011 : 889
DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

FÉVRIER 2013 : - 0,3% sur un mois ; 1,5 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)
OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://guadeloupeconvention.typepad.com> ;

<http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ; Agence de
presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS

SUR LA GUADELOUPE

ET

SUR LE MONDE